



## APEL académique de CAEN Dossier SOLIDARITES 2022-2023

### Liste des documents à fournir

- Convention de mandat 2019 (version RGPD)  
(ancienne appellation de la convention de mise en commun de moyens)
- Statuts conformes aux statuts types de l'Apel Nationale – Version 2021 \*  
(datés et signés)
- Récépissé de la déclaration du **dépôt de ces statuts** à la Préfecture
- Lettre de description du projet co-signée  
3 signatures : Directeur d'établissement + Président OGEC + Président d'Apel
- Comptes de l'Apel d'établissement  
(Compte de résultat + état des réserves de trésorerie)
- Présentation de l'Apel : Le C.A., votre fonctionnement, vos actions, vos projets...  
(Présentation simple, facile à lire par la commission)
- Devis détaillé des fournisseurs du matériel ou logiciel numérique
- Dossier « *Solidarités* » 2022/2023

#### **\* Important :**

Si vous n'avez pas les statuts version 2021, cela n'est pas bloquant pour ce dossier, mais :

- ⇒ Lors du dépôt du dossier, vous devrez vous engager à adopter les nouveaux statuts.
- ⇒ En cas d'obtention d'une aide financière, vous devrez fournir les statuts 2021 signés ainsi que le récépissé de dépôt des statuts pour le 30 octobre 2023 au plus tard.

Le secrétariat de l'Apel académique est à votre disposition  
pour tous renseignements complémentaires :

☎ 02.31.94.62.22. ✉ [apelbassenormandie@orange.fr](mailto:apelbassenormandie@orange.fr)